



# *Journal municipal* *Sainte-Jeanne-d'Arc*

Octobre 2014

## **Pour une soirée d'Halloween sécuritaire**

- Assurez-vous que vos enfants sont visibles, choisissez des costumes pâles ou munis de bandes réfléchissantes. Une lampe de poche est aussi très utile pour se déplacer dans le noir.
- Utilisez du maquillage plutôt que des masques qui risquent de leur masquer la vue.
- Rappelez à vos enfants les conseils de sécurité:
  - Faire la cueillette un côté de la rue à la fois, ne traverser la rue qu'aux intersections.
  - Ne pas manger de bonbons avant qu'ils n'aient été vérifiés par un adulte à la maison
  - Rester dans les endroits éclairés et ne pas entrer dans les maisons.
- Soyez particulièrement prudent et attentif si vous circulez en automobile le soir de l'halloween
- Faites en sorte que votre entrée de maison soit sécuritaire, ne rien y laisser qui pourrait faire trébucher un enfant, utiliser un éclairage adéquat.
- Évitez d'utiliser des chandelles pour décorer les citrouilles. Afin de les illuminer en toute sécurité, servez-vous de petites chandelles à pile.



Multi-Services Albanel  
278, de l'Église, Albanel, G8M 3G1  
418-279-3169



### **Préposé(e) à domicile**

MULTI-Services Albanel, entreprise d'économie sociale établie à Albanel, desservant la population de l'ensemble de la MRC Maria-Chapdelaine, a un urgent besoin de candidatures pour combler ses postes de préposées à domicile dans votre secteur.

### **Description du poste :**

Relevant de la coordonnatrice, la préposée à domicile aura à effectuer l'entretien ménager régulier, l'entretien des vêtements, la préparation des repas, les approvisionnements et autres courses, l'aide à la personne et le gardiennage.

### **Exigences :**

Le candidat recherché devra posséder une expérience pertinente. Il devra être capable de se déplacer facilement au domicile des clients.

De plus, le candidat devra avoir la capacité de travailler avec des personnes âgées ou démunies. Le candidat idéal devra posséder des aptitudes suivantes : soit être motivé, ordonné, méthodique, discret et minutieux.

### **Conditions de travail :**

Début de l'emploi à temps partiel mais avec possibilité d'un temps plein;  
Salaire et avantages sociaux selon la convention collective en vigueur;  
Temps de déplacement rémunéré selon politique en vigueur;

Si ce poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante :

278, de l'Église  
Albanel (Québec) G8M 3G1

Courriel : multiservicesalbanel@qc.aira.com  
Télécopieur : (418) 279-2022



## Emploi-Québec présente l'outil électronique:



Avec **IMT en ligne**, Emploi-Québec vous offre un site Internet entièrement dédié à l'**Information sur le marché du travail**. On y retrouve une multitude de renseignements utiles aux personnes qui cherchent un emploi, qui doivent faire un choix de carrière ou qui désirent améliorer leur situation. L'IMT s'adresse aussi aux employeurs qui s'intéressent à la conjoncture du marché du travail ou qui sont à la recherche de main-d'œuvre compétente pour leur entreprise. Ce site vous donne accès à un ensemble cohérent de renseignements faciles à interpréter qui permettent de prendre des décisions éclairées.

**IMT en ligne** répond notamment aux questions suivantes:

- Quelle est la situation actuelle du marché du travail?
- Dans quels métiers ou professions la demande est-elle la plus forte?
- Quel est le salaire généralement payé dans telle ou telle profession?
- Quelles formations offrent les meilleurs débouchés?
- Quelles sont les perspectives d'emploi, par profession ou par secteur d'activité, pour les prochaines années?
- Quel est le volume de main-d'œuvre disponible, par profession ou par secteur d'activité?
- Les chances de trouver un emploi sont-elles meilleures dans une région en particulier? Quelles compétences faut-il mettre en valeur dans un CV ou en entrevue?

Cet outil électronique est accessible sur le site Internet [emploiquebec.gouv.qc.ca](http://emploiquebec.gouv.qc.ca) en sélectionnant parmi les accès rapides à droite **IMT en ligne**. Les données y sont regroupées sous les quatre grands thèmes suivants: **Explorez un métier ou une profession**, **Cherchez un programme de formation**, **Informez-vous sur un secteur d'activité**, **Trouvez une entreprise**.

L'information sur le marché du travail est aussi offerte dans les salles multiservices des six centres locaux d'emploi (CLE) présents au Saguenay – Lac-Saint-Jean. On trouve dans les CLE des ordinateurs en libresservice ainsi que d'autres outils pour faciliter la recherche d'emploi et le placement, y compris une vaste gamme de publications. Pour trouver le Centre local d'emploi le plus près de chez-vous, utilisez le **Localisateur de Centres locaux d'emploi** disponible sur le site Internet d'**Emploi-Québec**.

# Signaler un problème non urgent dans votre municipalité

UN PROBLÈME :  
...dans votre rue?  
...dans un parc?  
...dans votre quartier?



## **VOILÀ! vous permet**

### **de :**

- Le localiser.
- Le photographier.

Application pour signaler les nids-de-poule, des lampadaires brisés, des graffitis et les faire réparer. L'application Voilà permet de signaler des problèmes non urgents dans votre municipalité. Les citoyens peuvent ainsi participer à la résolution des problèmes dans leur quartier.

Le pouvoir de Voilà! provient des utilisateurs. Plus les utilisateurs signalent le même problème, plus la municipalité sera mise au courant rapidement du problème afin de prioriser le bon de travail et le réparer.

Pour plus informations: [www.appvoila.com](http://www.appvoila.com)

**Noël d'Autrefois** organise un dépouillement d'arbre de Noël qui aura lieu le 20 décembre prochain.

Pour s'inscrire, votre enfant doit avoir entre 0 et 10 ans, être résidant de Ste-Jeanne-d'Arc et s'être inscrit **avant le 1er décembre** en remplissant le coupon disponible à la page suivante.



Il est bien important de remplir seulement un coupon par enfant, que vous retournerez à Pauline Tremblay 378, François-Bilodeau, Ste-Jeanne-d'Arc G0W 1E0. ou le déposer dans la boîte à courrier du bureau.

L'enfant devra être accompagné d'un parent et également être présent pour recevoir son cadeau des mains du père Noël. Sinon n'iet ! Le cadeau retourne au Pôle Nord.

## Entrée

0-10 ans : GRATUIT

10 ans et plus: 5 \$

La programmation détaillé de Noël d'autrefois sera dans le journal de novembre



#####



## Noël d'Autrefois 1950

Les billets pour le souper et le brunch sont disponibles au bureau municipal et auprès des membres du comité. A surveiller la sortie de la programmation bientôt

<b>NOM:</b>	
<b>ÂGE</b>	<b>SEXE:</b>
<b>SUGGESTIONS (SI POSSIBLE) :</b>	
A)	
B)	
C)	
Signature du parent:	
Numéro de téléphone	
<b>NOM:</b>	
<b>ÂGE</b>	<b>SEXE:</b>
<b>SUGGESTIONS (SI POSSIBLE) :</b>	
A)	
B)	
C)	
Signature du parent:	
Numéro de téléphone	
<b>NOM:</b>	
<b>ÂGE</b>	<b>SEXE:</b>
<b>SUGGESTIONS (SI POSSIBLE) :</b>	
A)	
B)	
C)	
Signature du parent:	
Numéro de téléphone	

## **Abri d'auto temporaire**

La présence d'un abri d'auto temporaire sur votre terrain est autorisée du 1er octobre jusqu'au 15 mai de l'année suivante.

#####

## **Permis de construction et de rénovation**

Quiconque désire construire, transformer, agrandir, détruire une construction ou apporter des changements tels fenêtres, toitures, etc., doit obtenir un permis de l'inspecteur en bâtiment, Pour rencontrer l'inspecteur, c'est sur rendez-vous.

Veillez prévoir un délai minimum d'un mois.

#####

## **RÈGLEMENT N<sup>o</sup> S.Q.04-03 Concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec**

### **ARTICLE 16            NEIGE**

Le fait de jeter ou de déposer sur les trottoirs et dans les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, place publics eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé.

### **ARTICLE 17            COÛT DU NETTOYAGE**

Tout contrevenant à l'une des obligations prévues aux articles 9, 10, 15 et 16, outre les pénalités prévues par le présent règlement, devient débiteur envers la municipalité du coût du nettoyage effectué par elle

#####

### **ARTICLE 7            STATIONNEMENT PÉRIODE HIVERNALE**

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur les chemins publics de la municipalité, pendant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril inclusivement de chaque année, entre une (1 h) et six heures (6 h) du matin.

# L'ABC du BAC bleu



## CONSIGNES DE RECYCLAGE

- **Vider et rincer les contenants**  
(raison d'hygiène pour les trieurs du centre de tri)
- **Remplir votre bac à pleine capacité**
- **Vider le publisac de son contenu**  
(Le publisac plein va au site d'enfouissement)
- **Au chemin, placez toujours votre bac ou votre poubelle la veille, car les collectes débutent très tôt le matin.**
- **Placez-les à 30 cm (1 pied) de tout obstacle et de façon à ce que les roues soient vers la maison.**

## LISTE DES MATIÈRES ACCEPTÉES



### Verre

- Bouteilles, pots, bocaux de conserve, bouteilles de jus, de vin, d'eau gazeifiée, etc.



### Métal

- Boîtes de conserve, canettes, papier et assiettes d'aluminium propres, couvercles et bouchons, seaux de peinture vides et égouttés, etc.



### Plastique

- Bouteilles d'eau, contenants de yogourt, crème glacée, margarine, shampoing, lave-vitre, etc.



### Papier et carton

- Journaux, circulaires, livres, magazines et enveloppes, cartons de lait, etc.



# OBJETS REFUSÉS DANS VOTRE BAC BLEU



Styromousse



Morceaux de bois ou résidus de construction, bonbonne de propane



Petits appareils électriques et électroniques



Boyaux et cordes



Toile solaire



Jouets



Vêtements

**ÉGALEMENT :** les vêtements non réutilisables, les contenants en styromousse, les plastiques affichant un symbole de recyclage # 6, la pellicule souillée, les tubes de dentifrice, la porcelaine, la poterie, la vaisselle brisée, le pyrex, les ampoules incandescentes ou halogènes, les lumières L.E.D., le papier carbone, les couches pour bébé, le papier plastifié (sacs de biscuits), le papier peint, les photographies, les serviettes de table, la litière animale, les sacs de céréales ou de craquelins, de croustilles et autres friandises, le caoutchouc, les feux de Bengale, les animaux morts, la viande, les ordures ménagères, les sacs de déchets, etc.



**RMR** Régie des matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean

418 669-0513 | 418 239-0513 [www.rmrlac.qc.ca](http://www.rmrlac.qc.ca)